

A CONSERVER



A.C.M. Guide pratique 2025-2026



INFORMATIONS PRATIQUES

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) assure un panel **entier** d'accueils différents pour chaque période et besoin pour les **enfants d'âge primaire** :

— **Périscolaire** ; Bus scolaire ; **Mercredis récréatifs** ; **Petites vacances** ; **Vacances d'été** —

Toutes les informations utiles tout au long de l'année scolaire sont détaillées dans les pages de ce guide pratique

- **Inscription administrative** à l'ACM obligatoire pour profiter de ses services (Ligne 67 et Service Minimum d'Accueil (en cas de grève) compris). Retrait du formulaire en Mairie.
- Un **réinscription administrative pour l'année 2025/2026** doit être effectuée pour obtenir l'accès aux réservations (Périscolaires et Extrascolaires) 2025/2026.
- **Contacter l'ACM** : acm@fleville.fr ou 06.37.54.91.22
- **Documents utiles et importants** (règlement, tarifs, projets, plannings d'activités, organigramme, menus/allergènes...) disponibles dans l'espace « Consulter les documents » du portail familles (Rubrique « Accueil »).
- **Les enfants ne sont pas autorisés** à quitter l'ACM seul ou avec un mineur. Sauf sur autorisation spéciale et écrite du directeur de l'ACM.
- **Réservation régulière** possible via le portail familles pour le périscolaire uniquement.
- Une caisse « **affaires oubliées** » est disponible à l'entrée de la Salle Jules Renard.
- **MERCI D'ECRIRE LES NOMS ET PRENOMS SUR LES AFFAIRES DE VOS ENFANTS.**

CENTRE DE LOISIRS

- **Limité à 60 enfants** pour les petites vacances (placement sur liste d'attente possible via le portail familles Cf. règlement de l'ACM Section.3 §1.c)
- Accueil le matin de **7H30 à 9H00** et départ le soir de **17H00 à 18H30***. En cas de sortie, ces horaires pourront être modifiés (sur information).
- Le goûter est fourni par l'ACM (petites vacances et été).
- Les **dates des vacances et des périodes de réservations** sont disponibles sur le **calendrier** situés en dernière page de ce guide :
 - ⇒ Ouverture des inscriptions : Le premier jour à 9H00
 - ⇒ Clôture des inscriptions : Le dernier jour à 23H59
- Un **affichage** (à la salle Jules Renard) et un **mail** rappelant les dates importantes et le thème seront déployés en amont de la période de réservation.
- **Concernant l'été** :
 - ⇒ Un tract spécifique vous sera remis courant mai. Il contiendra les thèmes et les temps fort des 8 semaines ainsi que toutes les informations dédiées.
 - ⇒ La capacité d'accueil maximale est de 50 enfants.

PERISCOLAIRE

- Une inscription ou une annulation hors délai (mail, SMS ou appel) peut être acceptée par la direction jusqu'à 8H30 de manière ponctuelle. Au-delà, le tarif « hors réservation » s'applique ou la réservation est due.
- Toute demi-heure entamée est due, en cas de retard :
 - ⇒ Après 17H30 : facturation à raison de 2 demies-heures en sus.
 - ⇒ Après 18H30 : une pénalité de 10€ est facturée.
- Fournir une **gourde nommée et un goûter** pour l'accueil du soir (16H30).
- En cas de sortie organisée par les écoles, il appartient aux familles de **modifier leurs réservations via le portail familles**. Toute prestation réservée est due.
- Les **menus** sont disponibles à la salle Jules Renard et sur internet (*portail familles* et *www.fleville.fr*) **dès leur réception par l'ACM**.
- Un **planning détaillé** « Une journée au périscolaire » est disponible à la salle Jules Renard. Il comporte, entre autres, les **activités de l'accueil du soir**.
- Les objets personnels (billes, jouets, crayons...) sont interdits. **Seuls les livres sont tolérés**.
- Les enfants ne sont **pas autorisés à quitter l'étude** avant 17H30.

Réservations via le portail familles :

- Mercredi Récréatif : Dimanche précédent avant 23H59
- Périscolaire : La veille avant 23H59

MERCREDIS RECREATIFS

- Une inscription hors délai peut-être demandée par mail le **mardi avant 16H00** de manière ponctuelle. Elle sera **acceptée sous condition** au tarif normal.
- Toute **annulation après minuit** (mail, SMS et appel) le **lundi précédant sera refusée**. Sauf motif valable (Cf. Règlement Section.2 S.d.).
- Le goûter du mercredi est fourni par l'ACM.
- Un **planning mensuel d'activités sera construit et publié**, au plus tard, la veille du premier mercredi du mois, dans l'onglet « Consulter les documents » du portail familles (Rubrique « Accueil ») et à la salle Jules Renard.

Créneaux d'arrivée ou de départ des enfants		En cas de sortie, ces horaires peuvent être modifiés, vous en serez informés par mail la veille au plus tard.
Matin	7H30-9H00	
Avant le repas	11H30-12H00	
Après le repas	13H30-14H00	
Soir	17H00-18H30*	

*Tout retard après 18H30 est facturé 10€ en supplément.

(Vaut également pour le centre de loisirs durant les vacances scolaires)

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - CALENDRIER DE L'ACM

Calendrier des vacances scolaires 2026/2027											
Légende											
Fermeture normale de l'ACMI											
Jours fériés/vaqués											
Pas d'étude											
Mercredis récréatifs											
Vacances											
Petites vacances											
Petites vacances complètes											
ÉTÉ 2024											
ÉTÉ : 8 semaines au total											
Période de réservation											
Petites vacances											
Vacances d'été											
Jours précis de début et de fin des périodes											
Evènements											
Anniversaires à la cantine											
Année scolaire 2026/2027											
Rentrées											
Repas de Noël											